

Division des élèves
Bureau n° 529
Affaire suivie par :
Marion RACLOT
Tél : 03 45 62 75 01
Mél : de21.7@ac-dijon.fr

Dijon, le 19 mars 2025

2 G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex

Madame, Monsieur,

Vous pouvez demander que votre enfant soit inscrit à des « Enseignements internationaux de langue étrangère » (EILE), enseignement optionnel de langue vivante étrangère en arabe, italien, portugais ou turc, assuré dans le respect des valeurs de la République par un professeur mis à disposition par un pays ayant passé pour ce partenariat un accord bilatéral avec la France.

L'inscription est possible pour une seule des langues de ce dispositif. Cet enseignement est gratuit.

Il est nécessaire de recenser à l'avance les demandes des parents d'élèves en EILE afin que le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche soit en mesure de préparer la prochaine rentrée scolaire.

Si vous en faites la demande pour votre enfant à la prochaine rentrée, cela entraînera pour ce cours d'EILE une obligation d'assiduité et de respect des horaires.

Les cours optionnels d'EILE sont ouverts aux élèves du CE1 au CM2. Ils durent 1 h 30 par semaine, quelle que soit la langue choisie, en plus des heures de classe obligatoires.

Les cours ont lieu généralement après la classe ou, en accord avec les communes concernées, le mercredi, matin ou après-midi, ou le samedi matin.

Ils peuvent regrouper des élèves qui proviennent de différentes écoles et peuvent se dérouler dans une école différente de celle où votre enfant est scolarisé.

Le programme d'enseignement de chaque langue est construit par la France en collaboration avec les pays partenaires chargés de l'enseignement. Ils visent à faire acquérir aux élèves le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), à savoir un niveau leur permettant de comprendre et d'utiliser des expressions et des phrases simples dans la langue choisie, comme pour l'enseignement de langue vivante inclus dans les heures de classe obligatoires.

Les résultats obtenus par votre enfant dans cet enseignement seront inscrits dans son livret scolaire afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les professeurs qui prennent en charge les élèves volontaires pour les cours d'EILE sont mis à disposition de la France gratuitement par les pays partenaires. Leur recrutement fait l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer qu'ils possèdent les compétences requises pour enseigner à des enfants qui ont entre 7 et 11 ans.

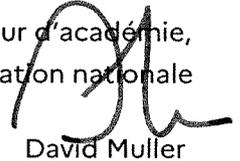
Ces compétences sont régulièrement contrôlées par les Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN).

Si vous souhaitez que votre enfant suive un cours d'EILE, en plus des heures de classe habituelles, durant l'année scolaire 2025-2026, vous renseignerez le formulaire d'inscription ci-joint et le remettrez à la directrice ou au directeur de l'école de votre enfant au plus tard le 8 avril 2025.

L'ouverture du cours à la prochaine rentrée scolaire 2025-2026 dépend du nombre de demandes reçues et de la possibilité pour le pays partenaire de mettre un professeur à disposition pour assurer cet enseignement.

Je vous remercie de l'attention portée à la lecture de cette information et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de l'éducation nationale



David Muller

PJ : formulaire d'inscription